

Règles de ces conférences.

1° Le conférencier a la parole pour exposer et développer sa matière.

2° Personne ne doit le contredire ni l'interrompre pour lui demander des explications.

3° Quand il aura développé au moins une de ses questions, chacun sera libre de faire ses objections ou d'exposer ses propres idées, mais après en avoir obtenu la permission du R. P. Président.

4° On n'interpellerà ni le conférencier ni quelque autre Père pour discuter avec lui, mais on s'adressera toujours au président qui demandera au conférencier de donner la réponse ou la donnera lui-même, s'il le juge à propos.